

ENSEIGNEMENT  
LIBRE SUBVENTIONNÉ

POUR LE 29 MAI !



N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE VALOIR VOS DROITS



## PRIORITÉ PO

Posez votre **candidature à titre de temporaire prioritaire** au sein de votre PO

par envoi recommandé ou par voie électronique\*  
auprès de votre Pouvoir organisateur

Si vous voulez  
contester votre  
classement  
communiqué  
par le PO le 11 mai,  
il est **IMPERATIF**  
de le faire pour le 29 mai.

**Vous êtes prioritaire PO mais sans certitude d'être engagé-e pour la charge d'emploi sollicitée ? Faites valoir une priorité pour un emploi au sein de :**

- l'ENTITE ▶ Enseignement fondamental
- du CES ▶ Centre d'enseignement secondaire
- d'EMC ▶ Établissements de même caractère dans l'ens. pour Adultes et de l'ESHR dont dépend votre PO.

## PRIORITÉ DE PROXIMITÉ

Posez votre **candidature à titre de temporaire prioritaire** au sein de l'entité/CES/EMC

Envoi recommandé ou par voie électronique\* auprès du Président de l'entité, du CES ou de la CCGE selon le niveau d'enseignement.

\* Transmission par voie électronique à la condition que les modalités aient été préalablement fixées par l'organe local de concertation sociale.

## PLUS D'INFOS ?

- ▶ Téléchargez notre fiche pratique FP01  
et nos lettres-types :



[www.lacsc.be/csc-e/fiches-infos](http://www.lacsc.be/csc-e/fiches-infos)

